

La République du Centre, 2 mars 2012

LoiretActualités

ANNIVERSAIRE ■ Il y a trente ans, jour pour jour, l'importante loi sur la décentralisation voyait le jour

Jean-Pierre Sueur, le monsieur plus...

L'actuel sénateur socialiste et ancien secrétaire d'État aux Collectivités locales a lui aussi contribué à faire passer la loi du 2 mars 1982. Et il a d'autres idées.

Rémi Bédou Couraudant

Trente ans, c'est fini : le 2 mars 1982, que la première loi sur la décentralisation a vu le jour. La loi Defferre. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Un principe : les collectivités s'administrent librement. Et au contraire, la taille des préfets n'est pas les collectivités territoriales a été supprimée, entraînant un véritable essor puisque 70 % des investissements sont désormais effectués par ces collectivités.

Le sénateur a remis une note à François Hollande

Pour le reste... ces lois ont évolué. En particulier grâce à l'Ordre social. Jean-Pierre Sueur qui, lui, le 5 février 1982, en tant que secrétaire d'État

aux Collectivités locales, contribué à la « révolution tranquille », selon ses mots - de l'intercommunalité en redonnant le pouvoir au préfet ». Ce que Jean-Pierre Sueur, qui est l'actuel président de la commission des lois au Sénat, a tout récemment

révisé en partie le grammaire à des discussions. Il est resté le plus fidèle (respecté), qui a repris le projet Saurin comme amendement, et même de la loi. Les maires, comme François-en-Cadix, Nargis, l'ont repris, pour continuer d'avoir un véritable rôle en matière. Les conseils communaux sont maintenus : Lorient restera avec Châteaugay. Le conseil territorial qui devait rem-

placer le poste de conseiller général et de conseiller régional ne sera pas décalé avant la période.

Aujourd'hui, Jean-Pierre Sueur estime que toute « étape » de la décentralisation, et a eu lieu tout cela en ce sens du socialisme français. Il y a une autre étape à l'élaboration, qui professe, demain, de ses propres lois les collectivités territoriales. ■

Idées glissées à François Hollande

Si la gauche prise, Jean-Pierre Sueur espère « en faire avec les élus », un dossier de compléments de l'État au Département et, surtout, aux Régions (premier cycle universitaire, construction universitaire, travaux culturels), il veut légiférer l'intercommunalité en élargissant au village, au moins les conseils d'arrondissement : 70 % des décisions sont prises par les préfets par rapport aux maires. Jean, le Sénat, le Sénat (président de l'Assemblée) a plus de pouvoir que M. Guérot (maire), ce, c'est Serge Guérot qui est élu au village universel ».

Enfin, il souhaite « clarifier les compétences et accorder la décentralisation », la décentralisation « des régions fortes », de « gérer les départements mais d'enlever le contrôle de leur action les intercommunalités et les Départements ». Les élus de communes des grandes agglomérations peuvent être les représentants du conseil général - avec, donc, la suppression des conseils généraux des pays de la région, en milieu rural, il y avait pas d'élection au village universel des conseils de communes pour ne pas « déstabiliser l'équilibre avec les communes ».

SPECIALISTE. Jean-Pierre Sueur, ici au Sénat, dit au sénateur des régions fortes, MATHIEU HENRI.